

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-007-14239/23/BM

■ Attribution d'une subvention à French Tech Aix-Marseille Région Sud au titre de l'exercice 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n°2924 61348

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- Contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs, jeunesse et entrepreneuriat) ;
- Assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Dans cette perspective et considérant que l'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association French Tech Aix Marseille Région Sud.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de soutien aux structures d'appui à l'innovation, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

La French Tech est une initiative nationale, lancée par le gouvernement en 2014 avec pour ambition de structurer l'écosystème numérique des territoires, de faire éclore des « Tech Champions » c'est-à-dire des entreprises technologiques de rang mondial, de promouvoir le savoir-faire français à l'international, et d'attirer des investisseurs étrangers.

Dans ce cadre, les Capitales French Tech sont les relais de la Mission French Tech qui assure le pilotage du dispositif sur le territoire national. Elles bénéficient d'équipes opérationnelles propres. Elles ont pour vocation de soutenir et diffuser les actions de la Mission French Tech dans leurs écosystèmes territoriaux, en animant la communauté entrepreneuriale locale, en déployant localement les programmes nationaux comme French Tech Central, French Tech Tremplin ou French Tech Rise.

L'association French Tech Aix-Marseille-Région Sud a été créée en 2018 sous l'impulsion de créateurs d'entreprises et d'acteurs de l'innovation de la métropole. Elle fédère l'écosystème d'innovation sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence. La gouvernance de l'association, renouvelée en 2021, réunit dans son Conseil d'Administration trois collèges dont un collectif de 15 dirigeants de start-ups, de six dirigeants de structures d'accompagnement et de six partenaires de l'écosystème, représentants d'entreprises de conseils ou de financement de l'innovation. L'équipe opérationnelle, hébergée au Palais de la Bourse à Marseille, se compose de 4 équivalents temps plein, auxquels s'ajoutent des alternants et stagiaires. En avril 2019, la French Tech Aix Marseille-Région Sud a obtenu le label « Capitale French Tech ». Cette labellisation a été renouvelée le 2 février 2023 pour trois ans, validant ainsi la trajectoire stratégique définie par la gouvernance de l'association.

Les objectifs généraux des Capitales French Tech pour la période 2023-2025 tels que définis par la Mission French Tech sont les suivants :

- Faire émerger des entreprises technologiques de rang mondial ;
- Développer un écosystème qui apporte des solutions technologiques aux grands enjeux de société et de souveraineté numérique et technologique, avec une présence renforcée de l'innovation de rupture et des start-ups industrielles ;
- Ouvrir l'écosystème à tous les talents et tous les territoires, dans les QPV, dans les territoires ruraux, dans l'Hexagone comme en Outre-mer ;
- Faire de la French Tech le premier écosystème en Europe en matière de transition écologique en plaçant l'enjeu environnemental au cœur de la dynamique entrepreneuriale de notre pays.

La nouvelle feuille de route de la French Tech Aix-Marseille pour la période 2023-2025 s'inscrit dans les objectifs nationaux, en incluant les spécificités du territoire d'Aix-Marseille. A ce titre, l'accent est mis sur les trois axes suivants :

- Accélérer le développement des start-ups,
- Dynamiser l'attractivité et le rayonnement de l'écosystème,
- Renforcer les singularités du territoire autour des filières de la « Tech » inclusive et durable, du sport, des Industries Culturelles et Créatives (ICC) et de la santé.

- **French Tech Aix-Marseille-Région Sud, bilan et chiffres clés :**

- ***Actualités 2022***

- Plus de 500 start-ups et 67 structures d'accompagnement adhérentes de l'association
- 80 aspirants entrepreneurs du territoire accompagnés dans le cadre du French Tech Tremplin, programme dédié aux personnes éloignées de l'entrepreneuriat (RSA, résidents des QPV), 20 lauréats du territoire
- 4 start-ups lauréates du French Tech 120, le programme dédié aux startups en hyper croissance, en capacité de devenir des leaders technologiques de rang mondial. Il s'agit d'ImCheck Therapeutics, de Crosscall, de Skeepers et de Gojob
- Plus de 30 000 abonnés sur LinkedIn (3^e rang national, 2^e sur les interactions)

Le programme 2023, détaillé dans la convention d'objectifs annexée au présent rapport, s'établit autour des axes suivants :

- **Animer et faire rayonner le territoire**

Objectif : Garantir l'ancrage et la visibilité du label sur le territoire, ainsi qu'un accès équilibré au réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Aider à l'arrivée de startups/entreprises Tech/fonds étrangers sur le territoire et consolider les ponts construits entre l'écosystème Tech local et l'international. Aider les startups à s'étendre à l'international.

- **Accélérer le développement des startups**

Objectif : Renforcer l'offre d'animation pour mieux fédérer la communauté locale des startups et entreprises de la transition digitale et de la Tech - toutes filières confondues - et mieux détecter les pépites, faire grandir les « Tech champions » en leur apportant des opportunités de visibilité, de mise en relation business, de financements.

• **Aix-Marseille « Capitale de l'Impact »**

Objectif : Favoriser la création, le développement et l'accueil, sur le territoire métropolitain, d'entreprises technologiques ou mobilisant d'autres leviers d'innovation et répondant aux grands enjeux sociétaux du territoire dans une logique d'inclusion et d'égalité femmes / hommes, en faveur de la transition écologique et en cohérence avec les filières d'excellence du territoire (notamment la Santé, les ICC, le Sport et l'Energie/Environnement).

Le soutien métropolitain se concentrera cette année sur les axes d'animation, de rayonnement et de positionnement stratégique du territoire comme « capitale de l'impact ».

L'agenda du Développement Economique représente le socle stratégique de la démarche d'accompagnement économique et d'innovation dans laquelle la Métropole s'est engagée. Il entend valoriser au travers de 5 piliers, l'ambition d'une Métropole engagée pour un développement économique durable qui profite à ses habitants. Les 5 piliers de cet agenda visent notamment la dynamisation d'une Métropole attractive et ouverte sur le monde, offrant des capacités d'accueil et de développement performantes, une Métropole entrepreneuriale, plurielle et inclusive, ainsi qu'une métropole productive, compétitive et innovante soutenant les transitions et la création d'emploi. Dans la continuité du développement de cet agenda éco, le Club Innov Provence est créé : il entend promouvoir la vision commune d'un écosystème productif et lisible, mais surtout l'action collective au service d'un écosystème performant.

Ainsi, ces axes de la feuille de route de la French Tech Aix-Marseille Région Sud 2023 participent pleinement aux objectifs de l'Agenda Economique et du Club Innov Provence dont la lisibilité, l'animation, l'essaimage, l'attractivité et le perfectionnement des écosystèmes du numérique et de l'innovation sur le territoire, et notamment à travers l'organisation d'afterworks mensuels, la création d'un observatoire des startups, la densification de son offre d'accompagnement, la poursuite de ses actions de communication (C la Tech BB, mailing, podcasts...) ou encore son événement annuel majeur « Le Grand Bain ». En détail les actions des axes concernés par le présent soutien se décomposent comme suit :

Les actions de l'axe d'animation et de rayonnement :

- Organisation de permanences dans les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat du territoire pour renforcer le réseau sur l'ensemble de la Métropole
- Maintien des moments d'échanges entre petites et plus grandes startups pour échanger les bonnes pratiques et favoriser le partage d'expériences entre start-ups du territoire
- Développement des interventions auprès des écoles pour faire connaître les perspectives de carrières dans la Tech et garder les talents sur le territoire
- Contribution à la politique d'attractivité du territoire, en coopération avec Provence Promotion, notamment avec une nouvelle édition de la campagne marketing « Notre territoire a du talent » pour attirer les talents d'ailleurs
- Création de la nouvelle édition de l'observatoire des startups
- Maintien de l'action de valorisation des startups du territoire à travers des formats vidéos et podcasts
- Information auprès du grand public en veillant à rendre accessible au plus grand nombre les grandes tendances technologiques actuelles, les nouveaux métiers de la Tech, les nouvelles méthodes de travail, etc
- Contribution à l'identification et à la qualification des délégations de startups du territoire aux grands salons nationaux et internationaux de la Tech (CES, Vivatech) et appui à la communication ex ante et ex post

Les actions de l'axe de positionnement stratégique du territoire « Capitale de l'Impact » :

- Organisation du Grand Bain 2023, et déploiement d'une ligne éditoriale sur la « tech à impact » tout au long de l'année
- Cartographie des solutions pour la transition écologique et l'inclusion et Livre Blanc sur l'innovation à impact
- Organisation des rencontres FTAM avec la Convention des Entreprises pour le Climat Provence
- Etablissement d'un diagnostic sur la diversité des profils des salariés des startups – notamment au regard de l'égalité Femme/Homme, baromètre du nombre d'adhérents qui sont entreprises à mission (B Corp)
- Travail sur les synergies et la bonne collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat du territoire (incubateurs, accélérateurs, pépinières, pôles...), en cohérence et complémentarité avec la dynamique engagée autour du Club Innov Provence.

L'axe de développement des startups principalement composé de l'animation des dispositifs nationaux et de mise en réseau ne sera quant à lui pas concerné par le soutien de la Métropole.

L'association souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS 2924. Pour mettre en œuvre le programme d'action 2023, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 110 000 euros, représentant 16,15 % du budget prévisionnel 2023 dont le montant s'élève à 681 000 € (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole de soutenir la dynamique French Tech Aix-Marseille Région Sud qui rayonne aujourd'hui sur tout le territoire métropolitain et à l'international ;
- Les objectifs stratégiques de la Métropole en faveur d'un écosystème d'innovation et d'expérimentation attractif et performant.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association French Tech Aix-Marseille Région Sud une subvention de fonctionnement de 110 000 euros au titre du programme d'action 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association French Tech Aix-Marseille Région Sud.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement :

- Chapitre 65 - fonction 61 - nature 65748
- Chapitre 65 – fonction 67 – nature 65748 – sous-politique B370.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER